



DD FRU
08/12/2017

Budgets primitifs 2018

Rapport de présentation

Séance du Conseil municipal du 19 décembre 2017

Sommaire

Introduction.....	4
Présentation synthétique des comptes.....	5
I - BUDGET PRINCIPAL.....	6
1 FONCTIONNEMENT.....	6
1.1 Recettes de gestion courante.....	6
1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales.....	7
1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC.....	8
1.1.3 Dotations de l'Etat.....	8
1.1.4 Autres.....	9
1.2 Recettes financières et exceptionnelles.....	10
1.3 Dépenses de gestion courante.....	10
1.3.1 Dépenses de personnel.....	11
1.3.2 Charges à caractère général.....	11
1.3.3 Autres charges de gestion courante	11
1.3.4 Autres.....	11
1.4 Dépenses exceptionnelles.....	12
2 INVESTISSEMENT.....	12
2.1 Recettes	12
2.1.1 Recettes « hors emprunt ».....	12
2.1.2 Emprunt.....	13
2.2 Dépenses	
2.2.1 Dépenses d'équipement.....	14
2.2.2 Dépenses financières (hors dette).....	14
2.2.3 Exécution des AP/CP.....	15
2.2.4 Dette.....	15
3 EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....	16
4 RATIOS.....	17
II - BUDGETS ANNEXES.....	18
1 BUDGET ANNEXE « BÉZIERS CONGRES ».....	18
2 BUDGET ANNEXE « PARKINGS ».....	18

Annexe Dette..... 18
 Structure de la dette..... 18
 Répartition par prêteurs.....19

INTRODUCTION

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique et commentées, les données issues des documents réglementaires « budgets primitifs » conformes à la maquette budgétaire prévue par l'instruction comptable M14.

Lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2017, et conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat s'est tenu et le rapport présentant les orientations budgétaires, a été adopté.

Dans le débat d'orientation budgétaire, les principaux éléments pris en compte pour construire et équilibrer les budgets 2018, sont les suivants :

- le maintien des taux d'imposition votés en 2017,
- la limitation du recours à l'emprunt en deçà de 10 millions en tenant compte de l'emprunt à mobiliser pour le financement des travaux du parking Jean Jaurès, estimé à 1,4 million, afin de poursuivre le désendettement,
- la baisse des dépenses réelles de fonctionnement pour le budget principal (à périmètre identique).

Comme cela a été annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires, en 2018, deux budgets annexes pour des activités assujetties à la TVA seront clôturés après le vote du compte administratif.

Les dépenses et recettes des « Locations commerciales » et du « Journal de Béziers » ont donc été intégrées au Budget Principal 2018.

Il en est de même pour celles concernant le service « Prestations événementielles »,

Le budget annexe « Béziers Événements » dont le périmètre se trouve limité aux activités du Palais des Congrès, retrouve son appellation d'origine « Béziers Congrès ».

Nous avons donc retraité les éléments concernant la section de fonctionnement du Budget 2017 afin de pouvoir mettre en évidence des taux d'évolution 2018/2017, corrects.

Ont donc été ajoutées aux dépenses et recettes réelles du budget principal 2017, celles des budgets annexes « Locations commerciales », « Journal de Béziers » et « Prestations événementielles », 2017.

Données BP 2017 budgets annexes réintégrées au BP 2017 principal

Locations commerciales

Dépenses	Recettes (1)
156 K€	64 K€

(1) hors participation d'équilibre du Budget Principal (92 K€)

Journal de Béziers

Dépenses	Recettes (1)
198 K€	70 K€

(1) hors participation d'équilibre du Budget Principal (126 K€)

Prestations Événementielles

Dépenses	Recettes (1)
1 698 K€	1 K€

(1) hors participation d'équilibre du Budget Principal (1,729 million)

Les éléments présentés par la suite permettront de vérifier le respect des orientations budgétaires.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES BUDGETS (Opérations réelles)

Budget Principal

En milliers d'€	BP 2017	BP 2017 "retraité" (1)	BP 2018	Evol.BP 2018 /BP 2017	Evol.BP 2018 /BP 2017 "retraité"
Fonctionnement					
Recettes réelles	110 398	110 535	113 204	2,54%	2,41%
Dépenses réelles	100 920	102 972	100 667	-0,25%	-2,24%
Investissement					
Recettes réelles	30 479	30 479	30 910		
Dépenses réelles	39 957	39 989	43 247		

(hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002)

(1) Le BP 2017 "retraité " intègre outre les éléments du budget principal, les dépenses et les recettes réelles des budgets annexes "Locations commerciales" et "Journal de Béziers", ainsi que celles relatives au service "Prestations événementielles".

Budget annexe « Béziers Congrès»

En milliers d'€	BP 2017	BP 2017 "retraité"	BP 2018	Evol.BP 2018 /BP 2017 "retraité"
Fonctionnement				
Recettes réelles	2 461	731	583	-20,25%
Dépenses réelles	2 247	549	522	-4,92%
Investissement				
Recettes réelles (1)	0	0	0	
Dépenses réelles	214	182	60	

(hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002)

Le BP 2017 "retraité " comprend les dépenses et recettes de l'activité du Palis des Congrès exclusivement. En investissement, il n'y a que des recettes d'ordre (amortissements, virement de la section de Fonctionnement) et pas de recettes réelles.

Budget annexe « Parkings »

En milliers d'€	BP 2017	BP 2018	Evol. BP 2018/BP 2017
Fonctionnement			
Recettes réelles	1 010	1 135	12%
Dépenses réelles	836	865	3%
Investissement			
Recettes réelles	0	80	
Dépenses réelles (1)	174	400	

(hors soldes antérieurs reportés : lignes 001 et 002)

Ces chiffres, et notamment les évolutions entre 2017 et 2018, sont analysés dans ce qui suit.

I - BUDGET PRINCIPAL

1 FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie), augmentent de 2,41 % par rapport à 2017 (Budget retraité).

Les dépenses réelles sont en diminution de -2,24 %, par rapport à 2017 (Budget retraité).

Par rapport au Budget 2017 « retraité », le budget 2018 respecte donc l'objectif d'évolution des dépenses réelles fixé dans le projet de loi de finances 2018, qui est de +1,1 %.

1.1 Recettes de gestion courante

Elles regroupent : les produits des services et du domaine (chapitre 70), les impôts et taxes (chapitre 73), les dotations et participations (chapitre 74), les atténuations de charges (chapitre 013).

En 2018, elles progresseraient de 806 000 € soit 0,7 % en raison essentiellement de la hausse des recettes fiscales et des dotations et participations.

En milliers d'€	BP 2017 « retraité »	BP 2018
Impôts et taxes (Chapitre 73)	76 412	77 046
<i>Contributions directes</i>	50 225	50 441
Attribution de compensation	20 851	20 704
Attribution FPIC	1 500	1 450
Solde impôts et taxes	3 836	4 451
Dotations et participations (Chapitre 74)	27 720	27 834
DGF	17 813	18 116
Compensations fiscales	5 437	5 667
Solde participations diverses	4 469	4 051
Autres produits de fonctionnement courant	6 205	6 263
Produits des services (chapitre 70)	5 208	5 338
Produits de gestion (Chapitre 75)	802	798
Atténuations de charges(chapitre 013)	195	127
RECETTES DE GESTION COURANTE	110 337	111 143

Le BP 2017 "retraité " comprend les recettes des activités « Locations commerciales », « Journal de Béziers » et du service « Prestations événementielles » sur les chapitres 70 et 75.

1.1.1 Fiscalité, compensations fiscales

En milliers d'€	2017 (1)	2018
Produit Taxe Habitation (TH hors Taxe sur les logements vacants)	21 350	21 671
Produit Foncier Bâti (FB)	27 384	27 814
Produit Foncier Non Bâti (FNB)	601	607
Produit 3 Taxes ménages	49 335	50 092

(1) Il s'agit du produit fiscal calculé à partir des bases estimées de l'année : les bases définitives 2017 ne nous seront communiquées par les services fiscaux, que fin décembre.

Pour les deux années, il ne s'agit donc encore, que d'estimations.

La progression du produit des taxes ménages résulte d'une part, de l'évolution physique des bases d'imposition qui a été estimée à 0,2 % pour la taxe d'habitation et à 0,5 % pour la Taxe foncière, et d'autre part, de la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui devrait être de 1 % en 2018.

Les bases d'imposition 2018 ne seront notifiées que fin mars et le vote des taux interviendra avant le 15 avril.

Le produit fiscal issu des 3 taxes, serait donc en hausse de 757 K€.

Ainsi que cela a été expliqué lors du débat d'orientations budgétaires, la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre à compter de 2018, n'aura pas pour effet de réduire le produit de Taxe d'habitation à recevoir, dans la mesure où la commune n'augmente pas le taux d'imposition et ne modifie pas sa politique d'abattement.

En ce qui concerne les compensations perçues pour certaines exonérations fiscales, seule la compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation progresserait.

Globalement nous avons estimé à 230 K€, la hausse des compensations en 2018.

COMPENSATIONS FISCALES

En milliers d'€	BP 2017	BP 2018
Compensations TH (condition modeste)	4 636	5 162
Compensations FB (dont condition modeste, QPPV et Exo. longue durée) et FNB	675	439
Compensations TP (Taxe professionnelle) / CFE (Cotisation foncière entreprise) / CVAE (Cotisation valeur ajoutée entreprise)	126	66
Compensations fiscales	5 437	5 667

1.1.2 Attribution de compensation CABM et FPIC

Au titre de l'attribution de compensation, le montant que la ville percevra en 2018, soit 20,703 millions, résulte du dernier rapport de CLECT adopté à la suite du transfert des Zones d'activité économiques, effectif depuis le 1^{er} janvier 2017.

La diminution de 147 K€ constatée entre 2018 et 2017, résulte des deux transferts de compétences intervenus en 2017 : l'attribution de compensation qui était de 20,851 millions au BP2017, est de 20,704 millions au BP 2018 (sachant qu'en cours d'année 2017, l'attribution de compensation a été réduite de 90 K€ correspondant au coût du service mutualisé de la médecine préventive puis de 57 K€ pour le transfert des zones d'activité).

En ce qui concerne le fonds national de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC) en vigueur depuis 2012, perçu par la CABM et l'ensemble des communes membres, le montant inscrit au Budget 2018 correspond au montant perçu en 2017, l'enveloppe nationale 2017 ayant été reconduite.

1.1.3 Dotations de l'Etat

En 2018, il n'y aura pas de nouvelle réduction des dotations relevant de la Dotation globale de fonctionnement : c'est la raison pour laquelle, avec une répartition différente de celle de 2017, nous avons estimé le montant de chacune des dotations en privilégiant une légère hausse de la DSU.

Dotation globale de Fonctionnement (DGF)

En milliers d'€	BP 2017	2017 (1)	BP 2018
Dotation forfaitaire	9 061	9 224	9 198
+ Dotations d'aménagement (DSU, DNP)	8 732	8 847	8 875
<i>dont Dotation de solidarité urbaine(DSU)</i>	<i>6 780</i>	<i>6 895</i>	<i>6 918</i>
<i>dont Dotation nationale de Péréquation(DNP)</i>	<i>1 952</i>	<i>1 952</i>	<i>1 957</i>
DGF TOTALE	17 793	18 071	18 073

(1) Dans cette colonne, figurent les montants perçus en 2017.

1.1.4 Autres

En milliers d' €	BP 2017 « retraité »	BP 2018
Autres recettes de gestion courante	6 205	6 263
Produits des services (Chapitre 70)	5 208	5 338
Produits de gestion (Chapitre 75)	802	798
Atténuations de charges (Chapitre 013)	195	127

Les produits des services (chapitre 70) progressent de 130 K€ ; ils regroupent à titre principal :

* les recettes liées aux occupations du domaine public (stationnement sur voirie, marchés, terrasses, maison batelière) : en progression de 59 000 €.

Au titre du stationnement sur voirie, dont la gestion est déléguée à compter du 1^{er} janvier 2018, sont inscrits 836 000 € (pour mémoire au BP 2017 les droits de stationnement horodateurs inscrits étaient de 786 000 €).

* les droits d'entrée perçus pour les différents services, culturel, social (dont petite enfance) diminuent de 51 000 € : la baisse concerne les services à caractère culturel.

* les remboursements CABM des prestations assurées par la ville dans le cadre de conventions (par exemple : fourniture de carburants, entretien des véhicules,...) : ils sont estimés à 868 000 € en 2018, en progression de 1,93 %.

Les produits de gestion (chapitre 75) restent stables ; ils comprennent essentiellement :

* les revenus des immeubles (loyers) : 633 800 € en progression de 101 800 € suite à l'intégration au budget principal des recettes des locations commerciales (Galeries Lafayette, Brasserie du Stade de la Méditerranée, Bar de la comédie),

* les redevances versées par les fermiers et concessionnaires sont en baisse : la ville ne perçoit plus la ristourne eau et assainissement depuis la mise en œuvre de la nouvelle DSP par la CABM (pour mémoire, en 2017 : 88 500 €).

Les atténuations de charges (chapitre 013) qui concernent essentiellement les remboursements sur rémunérations du personnel sont en légère diminution compte tenu de la suppression des contrats aidés : - 68 000 €.

1.2 Recettes financières et exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2017	BP 2018
Recettes financières et exceptionnelles	198	2 061
Produits financiers	139	1 204
Produits exceptionnels	59	857

La hausse de ces recettes résulte :

- pour les produits financiers : essentiellement du versement exceptionnel de dividendes par la SEM Occitane de restauration , 905 K€,
- pour les produits exceptionnels : de l'inscription de l'excédent de clôture de 760 K€ ZAC du Capiscol qui sera versé à la ZAC de l'Hours, sous forme de fonds de concours.

1.3 Dépenses de gestion courante

Milliers d' €	BP 2017	BP 2017 « retraité » (1)	BP 2018	Evol.BP 2018 /BP 2017	Evol.BP 2018 /BP 2017 "retraité"
Dépenses de gestion courante	97 235	97 287	96 770	-0,48%	-0,53%
Charges à caractère général (Chap.011)	18 010	18 403	18 785	4,30%	2,08%
Charges de personnel (Chap.012)	62 900	64 559	63 850	1,51%	-1,10%
Charges de gestion courante (Chap.65)	16 183	14 183	13 977	-13,63%	-1,45%
Atténuations de produits (Chap.014)	142	142	158	11,27%	11,27%

(1) Le BP2017 retraité comprend les données 2017 des budgets annexes « Locations commerciales » et « Journal de Béziers » ainsi que celles du service prestations événementielles.

1.3.1 Dépenses de personnel

Compte tenu des changements de périmètre budgétaire, pour mesurer l'évolution des charges de personnel entre 2017 et 2018, le taux à considérer est celui concernant le BP 2018 /BP 2017 « retraité » : les charges de personnel sont donc en baisse de -1,10 %.

En 2018, la ville n'aura pas à supporter les dépenses liées aux élections (251 K€), ni celles concernant les contrats CAE (1,229 million).

En revanche, la prévision 2018 intègre la masse salariale du service prestations événementielles, les effets du GVT et des mesures nationales catégorielles.

En 2018, 40 départs en retraite environ sont anticipés, départs qui ne sont plus systématiquement remplacés.

1.3.2 Charges à caractère général

Elles progressent de 2,08 % en prenant en compte le BP 2017 « retraité ».

Les dépenses qui augmentent:

- les rémunérations d'intermédiaires et honoraires (de 1 444 K€ à 2 010 K€, soit + 566 K€, dont 508 K€ pour la rémunération du délégataire du stationnement sur voirie), les frais de nettoyage des locaux (+ 174 K€ suite à l'externalisation), la maintenance notamment dans le secteur informatique (+174 K€), les achats de fourniture (+58 K€), l'entretien des terrains et bâtiments (+39 000 €).

Celles qui sont en baisse :

- les achats de prestations de service (- 69 K€), les combustibles (- 18 K€), les vêtements de travail (- 57 K€), les locations mobilières (- 190 K€), les fêtes et cérémonies, les frais de Publicité, publications (- 52 K€), les achats de prestations de service (- 69 K€), les autres services extérieurs (- 21 K€).

1.3.3 Autres charges de gestion courante

Elles diminuent de 1,45 % en prenant en compte le BP 2017 « retraité ».

Cela s'explique essentiellement par :

- la réintégration au budget principal des 2 budgets annexes « Locations commerciales » et « Journal de Béziers » ainsi que du service « Prestations événementielles » ; la participation d'équilibre aux budgets annexes, baisse : 328 000 € sont inscrits pour assurer l'équilibre du budget Béziers Congrès,
- subventions versées aux associations (-164 K€) et subvention versée au CCAS (- 475 K€).

Ces baisses permettent de compenser des hausses liées à des dépenses obligatoires :

- notamment les contributions au SDIS et aux autres syndicats : de 6 326 K€ à 6 405 K€,
- les admissions en non valeur : de 60 000 € à 494 000 € ; 424 000 € sont inscrits pour une opération budgétaire particulière concernant la mise en œuvre de la garantie d'emprunt ZAC des Grandes Vignes.

1.3.4 Autres

Il s'agit des atténuations de produits qui correspondent :

- aux reversements au CCAS du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) versé depuis 2016 par le Département à la ville, ainsi que d'une quote part du produit des concessions funéraires, soit 78 000 €,

- du remboursement à l'Etat des dégrèvements accordés pour la taxe d'habitation sur les logements vacants : 50 000 €,
- du prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU (déficit logements sociaux).

1.4 Dépenses exceptionnelles

Milliers d' €	BP 2017	BP 2018
Dépenses exceptionnelles larges *	650	888

* y compris frais financiers hors intérêts (66 - 6611)

En hausse par rapport au BP 2017, elles regroupent :

- les charges exceptionnelles sur opérations de gestion: la hausse de 402 000 € s'explique notamment par le remboursement à l'OPH de charges relatives à l'ensemble immobilier St Vincent de Paul (170 K€), les indemnités versées aux commerçants suite aux travaux (130 K€), les indemnités prévues suite aux contentieux (150 K€).
- les subventions exceptionnelles versées: 68 945 € sont prévus en 2018,
- les annulations de titres sur exercices antérieurs: 60 405 €, sont nécessaires en 2018 selon les éléments connus à ce jour,
- diverses indemnités, et les intérêts moratoires versés aux fournisseurs pour les paiements effectués au delà des 30 jours impartis: 25 000 € sont inscrits en 2018.

2 INVESTISSEMENT

Les recettes (hors opérations d'ordre ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) permettant de financer les dépenses d'investissement.

2.1 Recettes

Milliers d'€	BP 2017	BP 2018
Recettes d'investissement	31 319	35 090
FCTVA et Taxes d'urbanisme (Chap.10 hors 1068)	1 551	2 205
Subventions y cp produit amendes de police (Chap.13)	2 425	1 440
Emprunt (Chap.16)(hors revolving inscrit en dépenses et recettes : 4 millions)	12 948	14 270
Immobilisations financières et autres (Chap.21, 23, et 27)	8 020	7 744
Virement de la section de fonctionnement	5 500	8 185
Cessions d'immobilisations	875	1 246

2.1.1 Recettes « hors emprunt »

- Le Fonds de compensation de la TVA (sur la base des dépenses d'investissement 2017) et les taxes d'urbanisme (Taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) sont estimés à 2,205 millions: 2 millions pour le FCTVA et 205 K€ pour les taxes d'urbanisme.

- **Les subventions reçues** sont estimées à 1,339 million :

* elles proviennent essentiellement de l'Etat (Dotation politique de la ville, Fonds de soutien à l'investissement, ANRU, DRAC: 677 430 €), de la CABM (dont FAEC, 345 K€), de la Région(150 K€), du Département.

A noter que sont inscrits 100 K€ pour le produit des amendes de police correspondant aux contraventions autres que le stationnement payant.

- **Les immobilisations financières et autres** regroupent :

* les remboursement d'avances de trésorerie versées dans le cadre de conventions: 7,150 millions; il s'agit principalement des remboursements des avances accordées à VIATERRA: 6,850 millions et de 300 000 € au paiement d'une fraction du prix du terrain d'emprise du Parking Jean Moulin (Cession Angelotti),

* le remboursement des garanties à 1ère demande versées dans le cadre des marchés publics: 150 K€ en 2018.

- **Le virement de la section de fonctionnement** s'établit à 8,185 millions pour 2018.

- **Le produit de cessions d'immobilisations à réaliser en 2018** : 1,246 million correspondant aux cessions de l'école des vendanges (342 K€), de l'Hôtel Bastard et de la maison des Arts (700 K€), de l'ex Villa des Enfants (150 K€).

2.1.2 Emprunt

BP 2017 Inscriptions	BP 2017 + DM Inscriptions définitives	2017 Emprunts mobilisés (au 19/12/2017)	BP 2018 Inscriptions
12 945 000 €	10 310 000 €	7 000 000 €	14 270 000 €

En 2017, le montant d'emprunt inscrit au BP soit 12 945 000 €, a été réduit en cours d'année.

Le montant d'emprunt mobilisé en 2017, s'élève à 7 000 000 € au 19/12/2017 ; selon le niveau de réalisation des recettes et des dépenses, il nous est encore possible de mobiliser 500 000 € de plus, sur un prêt déjà souscrit.

Le montant emprunté en 2017 restera inférieur au montant de capital remboursé (soit 8,2 millions), permettant encore à la ville, de se désendetter.

Pour 2018, le montant d'emprunt inscrit pour équilibrer les inscriptions budgétaires est de 14,270 millions.

Ce montant pourra être réduit après le vote du compte administratif et l'affectation du résultat, et aussi grâce à l'inscription de nouvelles recettes qui seront notifiées ultérieurement.

2.2 Dépenses

Elles regroupent, les dépenses d'équipement, les dépenses financières (remboursement du capital de la dette et immobilisations financières).

2.2.1 Dépenses d'équipement

Milliers d' €	BP 2017	BP 2018
Dépenses d'équipement	20,6	19,3
Dépenses directes d'équipement	17,4	17,2
Dépenses indirectes (Subventions d'équipement)	3,2	2,1

Les dépenses directes d'équipement concerneront en 2018, des acquisitions, des travaux, des frais d'études.

- des acquisitions pour 2,256 millions :

* foncières : 261 K€ dont îlot Riciotti, 138 K€.

* des achats de matériel technique, de transport et divers (hors travaux en régie) : 1,2 million dont 445 K€ pour les achats de matériel de transport, et 417 K€ de matériel technique.

- des travaux pour 14,9 millions, notamment :

* dans les divers bâtiments municipaux: 3,144 millions dont, Façade du Théâtre: 650 K€, Travaux dans les écoles: 630 K€, Locaux la police municipale: 450 K€, travaux dans divers bâtiments administratifs: 450 K€, Stade de la Méditerranée et Gymnase Jean Perrin: 515 K€, accessibilité: 100 K€, divers travaux dans les crèches: 100 K€.

* de voirie et gestion des ouvrages d'art: 10,5 millions dont, Place J. Jaures: 6,015 millions, Pourtour des Halles, rue Flourens et Place de la Madeleine: 1,705 millions, Rond point de la Légion d'honneur: 860 K€, Cheminement doux Fonseranes/St Nazaire: 350 K€, accessibilité: 240 K€, enveloppe travaux divers: 500 K€.

* d'éclairage public: 936 K€, dont 716 K€ dans le cadre du plan lumière (renouvellement des équipements et mise en valeur des Halles),

* d'aménagement d'espaces verts et équipements sportifs: 249 K€.

- des frais d'études et achats de licences : 119 K€

Les dépenses indirectes correspondent aux subventions d'équipement versées : 2,108 millions.

Il s'agit pour 325 K€ de la participation versée à VIATERRA dans le cadre de la concession du centre ville, pour 760 K€, fonds de concours versé à la ZAC de l'HOURLS (excédent ZAC du Capiscol Bas) et de la participation versée à la CABM pour les travaux effectués sur les réseaux d'assainissement unitaires, 600 K€.

2.2.2 Dépenses financières (hors dette)

Ce sont les avances de trésorerie remboursables et des consignations, d'un montant de 11,15 millions d'€ en 2018 : avances versées à VIATERRA dans le cadre des concessions d'aménagement, pour la ZAC de l'Hours (4,3 millions), les Grandes Vignes (3,050 millions d'€).

3,8 millions d'€ sont inscrits dans le cadre des opérations de clôture de la concession du Quai du Port Neuf au 31/12/2017.

2.2.3 Exécution des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP)

Quatre autorisations de programme ont été votées depuis 2014 et sont en cours d'exécution.

Une nouvelle autorisation de programme est proposée : elle concerne le cheminement doux entre Fonseranes et le plan St Nazaire.

Intitulé de l'AP	Montant (milliers €)	Crédits de paiement réalisés avant 2017	Crédits de paiement votés en 2017	Crédits de paiement consommés en 2017	Crédits de paiement BP 2018
Accessibilité	5 195	167	280	197	290
Eclairage public - Plan lumière	3 647	1 050	437	428	682
Ecoles	4 585	1 168	699	571	805
Embellissement du centre ville	26 000	3 556	10 985	9 302	10 381
Cheminement doux Fonseranes / St Nazaire	6 800				350

2.2.4 Dette

L'annuité de la dette 2017 s'est élevée à 10,8 millions se décomposant ainsi :

- capital : 8,2 millions €.

- intérêts : 2,6 millions. (il s'agit encore d'une estimation ; il y a des paiements d'échéances qui interviennent après le 15/12/2017).

Nous estimons **l'encours de dette** à 107,8 millions au 31/12/2017 contre 108,5 Millions au 31/12/2016, soit une baisse de 0,66 %, avec une hypothèse maximale d'emprunt de 7,5 millions en 2017 (cf supra 2.1.2 Emprunt).

Rappelons que pour 2018, l'objectif est de limiter le recours à l'emprunt en deçà de 10 millions d'€ y compris l'emprunt à mobiliser pour financer les travaux du Parking Jean Jaures.

3 EPARGNE ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Evolution de l'épargne

K€	CA 2015	CA 2016	2017 (estimé)	2018 (estimé)
Recettes de gestion courante	112 345	111 557	112 399	112 327
- dépenses de gestion courante	93 520	94 770	94 816	95 201
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	18 825	16 787	17 583	17 126
+ Solde exceptionnel large	-1 550	1 649	-3 008	1 209
= Recettes exceptionnelles larges*	1 089	2 693	455	2 024
- Dépenses exceptionnelles larges*	2 639	1 044	3 463	815
= EPARGNE DE GESTION (EG)	17 275	18 436	14 575	18 335
- Intérêts	3 125	2 744	2 963	3 120
= EPARGNE BRUTE (EB ou capacité d'autofinancement brute : CAF brute)	14 150	15 692	11 612	15 215
- Capital	8 336	8 370	8 192	8 317
= EPARGNE NETTE (EN ou capacité d'autofinancement nette : caf nette)	5 814	7 322	3 420	6 898

* y compris financiers hors intérêts (recettes et dépenses) et provisions réelles (dotations et reprises)

Pour 2017, nous avons établi une estimation à partir des réalisations constatées au 4/12/2017, en dépenses et recettes : l'épargne de gestion serait en baisse, compte tenu du solde des charges exceptionnelles.

Pour le BP 2018 nous avons appliqué des taux de réalisation aux dépenses et recettes inscrites afin de simuler un compte administratif prévisionnel : l'épargne de gestion retrouverait un niveau comparable à celui de 2016.

K€	2015	2016	2017 (estimé)
Encours de la dette au 31.12	109 895	108 525	107 800
Epargne brute	14 150	15 692	11 612
ENCOURS au 31.12 / EPARGNE BRUTE	7,8	6,9	9,3

Ce ratio indique le nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser la totalité de la dette en stock, si l'intégralité de l'épargne brute y était consacrée.

Pour apprécier la situation de solvabilité de la commune il convient de se référer aux 3 zones déterminées pour ce ratio :

- * zone verte, « vertueuse » : inférieure à 8 ans;
- * zone orange, « endettement à surveiller » : de 8 à 14 ans, surtout à partir de 12 ans;
- * zone rouge, « critique » (surendettement) : à partir de 15 ans.

Fin 2017, ce ratio serait de 9,3 années.

Dans le projet de Loi de Finances pour 2018, il est préconisé que ce ratio pour les communes se situe entre 10 et 13 années : ce serait donc le cas de Béziers.

4 RATIOS

Calcul des 10 ratios obligatoires pour les communes de plus de 10 000 habitants à partir des éléments issus du budget primitif 2018 et sur la base de la population DGF, soit 78 609 habitants.

	Béziers	Références strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / Population	1 278,06 €	1 395,00 €
2 - Produit des impositions directes / Population	641,67 €	678,00 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 440,09 €	1 582,00 €
4 - Dépenses d'équipement brut / Population	222,16 €	260,00 €
5 - Encours de la dette / Population	1 276,01 €	1 475,00 €
6 - Dotation globale de fonctionnement / Population	230,46 €	269,00 €
7 - Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	63,55%	58,90%
8 - Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	95,82%	96,50%
9 - Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	15,43%	16,40%
10 - Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	88,61%	93,20%

II - BUDGETS ANNEXES

1 BUDGET ANNEXE « BÉZIERS CONGRES»

Ce budget annexe à caractère administratif (application de l'instruction comptable M14) retrace les opérations budgétaires relatives aux activités « Congrès » exercées à titre principal au Palais des congrès et assujetties à la TVA.

Comme indiqué en page 5 du présent rapport, les dépenses réelles de ce budget sont en baisse de -4,9 % par rapport à celles du budget 2017 « retraité » c'est -à-dire, sans les dépenses concernant le service « Prestations événementielles ».

La participation du budget principal destinée à compléter les recettes résultant de l'activité de l'équipement, est de 328 000 €.

2 BUDGET ANNEXE « PARKINGS »

Ce budget annexe à caractère industriel et commercial, assujetti à la TVA relève de l'instruction comptable M4.

Il retrace les activités de gestion des parkings de structure et de surface Jean Jaurés, Halles 1 et 2, confiées à un prestataire mandataire de la collectivité, depuis le 1^{er} janvier 2016.

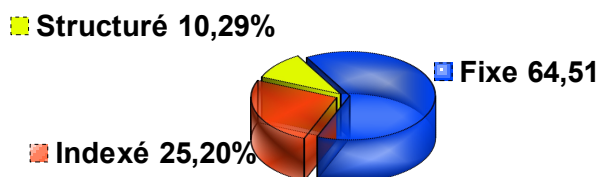
En fonctionnement, comme indiqué en page 5 du présent rapport, la progression des dépenses réelles est de 3 % alors que celle des recettes est de 12%.

En investissement, sont inscrits 400 000 € en complément des crédits 2017 prévus (1,7 million), pour la réalisation des travaux de mise en conformité du parking Jean Jaures.

Annexe Dette

A l'exception du remboursement de 4 prêts d'un montant global de 767 000 €, contractés de 2002 à 2006 pour financer les travaux effectués au Palais des Congrès, financé sur le Budget annexe Béziers Evénements, tous les autres remboursements de prêts, relèvent du Budget Principal.

Structure de la dette au 31/12/2017
(emprunts souscrits au 19/12/2017 : 7M€)



Une part de taux fixe toujours prépondérante (64,51%), avec un nouveau flux 2017 de 4

millions d'euros en taux fixe, et 3 millions en taux révisable.

La part structurée ne représente plus que 10,3 % de l'encours avec un seul prêt qui fait l'objet d'un suivi régulier.

Sur ce dernier prêt la ville a opté pour le régime dérogatoire du fonds de soutien (dans le cas d'une échéance dégradée, le FDS prend en charge la différence entre le taux du prêt et le taux d'usure d'origine dans la limite de 1/13^{ème} de l'aide notifiée).

La part de taux indexés est de 25,20 % sur des taux classiques (Euribor, Tag, livret A) permettant de bénéficier du contexte de taux très favorable (proches de 0, voire négatifs). Le taux moyen de la dette a diminué et la charge financière s'est réduite.

L'encours est sécurisé à l'exception d'un prêt, et le risque de taux maîtrisé. La part structurée qui représentait 37 % en 2010 ne pèse plus que 10,3 %.

Répartition par prêteurs

PRETEURS	Encours au 31/12/2017 (mprunt 2017 7M€)	%	Nombre de prêts
Sté de Fin. Local	39 497 752,13	36,81%	12
Société Générale	20 835 486,10	19,42%	4
<i>Gpe Caisse d'Epargne</i>	12 435 102,29	11,59%	6
<i>Crédit Agricole - CACIB</i>	13 177 419,34	12,28%	7
La Banque Postale	10 312 500,00	9,60%	3
CDC	4 178 093,27	3,89%	2
Dexia Crédit Local	2 562 916,47	2,39%	3
Crédit Mutuel	4 000 000,00	3,73%	1
DIVERS	306 530,31	0,29%	8

La répartition de l'encours entre nos financeurs est correctement diversifiée et équilibrée. La SFIL reste le premier prêteur de la ville (37%).

La Banque postale se positionne maintenant comme notre 5^{ème} partenaire et la Société Générale représente 19,4 % de l'encours.